



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

**Espace Européen de
l'Enseignement Supérieur
(EEES)**

Processus de Bologne

**Espace Européen de
l'Enseignement Supérieur
(EEES)**

Processus de Bologne

Préparé pour le
Comité des SMA responsables de l'enseignement postsecondaire
(SMAEP)
Mai 2008

Par

le Sous-comité de l'assurance de la qualité du CMEC

Table des matières

Aperçu.....	1
Objectifs du processus de Bologne	1
Structure de mise en œuvre du processus	3
Réunions ministérielles – Aperçu.....	4
Déclaration de la Sorbonne, 1998.....	4
Déclaration de Bologne, 1999	4
Communiqué de Prague, 2001	4
Communiqué de Berlin, 2003	5
Communiqué de Bergen, 2005	5
Réunion de Londres, 2007	5
Réunion de Leuven/Louvain-la-Neuve, 2009.....	6
An 2010.....	6
Le processus de Bologne au-delà de l'Europe	6
Le processus de Bologne au Canada	7
Conclusion.....	8

Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) Processus de Bologne¹

Aperçu

Le processus de Bologne est le fruit de l'engagement de 46 pays européens qui ont décidé d'entreprendre une série de réformes visant à favoriser une plus grande uniformité et une meilleure portabilité entre les systèmes d'enseignement supérieur, sans compromettre leur souveraineté en matière d'enseignement supérieur. L'une des caractéristiques du processus de Bologne est que les principaux objectifs stratégiques sont adoptés d'un commun accord puis menés à bien dans chaque pays participant. Les pays européens participants se sont engagés à revoir leurs systèmes et leurs structures de l'enseignement supérieur pour créer un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) d'ici 2010².

L'EEES ne se veut aucunement un système européen centralisé d'enseignement supérieur. Il s'agit plutôt d'un « espace de l'enseignement supérieur » dans lequel des pays souverains ont accepté d'instaurer dans leur propre système d'enseignement supérieur des caractéristiques clés communes visant à favoriser considérablement la reconnaissance des qualifications ainsi que la mobilité de la population étudiante, du corps professoral, des chercheuses et chercheurs et du personnel.

Sur tous les continents, on observe avec un vif intérêt la mise en œuvre de changements majeurs en Europe. Des pays de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie et de l'Amérique du Nord analysent le processus de réforme et tentent de déterminer quelle influence le processus de Bologne aura sur leurs systèmes d'éducation. Les provinces et territoires voudront peut-être envisager divers moyens d'analyser les répercussions qu'auront ces changements mondiaux sur les systèmes d'éducation au Canada.

Objectifs du processus de Bologne

Les principaux objectifs du processus sont les suivants.

- a) Six objectifs originaux de la Déclaration de Bologne (1999)

¹ L'information contenue dans le présent article est partiellement tirée, avec autorisation, d'un document publié en novembre 2006 par l'*International Division, Strategy and System Performance* (division internationale, stratégie et rendement du système), ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande, intitulé *Bologna Process* (processus de Bologne).

² Albanie, **Allemagne**, Andorre, Arménie, **Autriche**, Azerbaïdjan, **Belgique**, Bosnie-Herzégovine, **Bulgarie**, **Chypre**, Confédération suisse, Croatie, **Danemark**, **Espagne**, **Estonie**, Fédération de Russie, **Finlande**, **France**, Géorgie, **Grèce**, **Hongrie**, **Irlande**, Islande, **Italie**, **Lettonie**, Liechtenstein, **Lituanie**, **Luxembourg**, **Malte**, Moldavie, **Monténégro**, Norvège, **Pays-Bas**, **Pologne**, **Portugal**, **République slovaque**, **République tchèque**, ancienne République yougoslave de Macédoine, **Roumanie**, **Royaume-Uni**, Saint-Siège, Serbie-Monténégro, **Slovénie**, **Suède**, Turquie et Ukraine. Le Monténégro participait au processus de Bologne, en tant que partie de l'ancienne Serbie-Monténégro, jusqu'à sa déclaration d'indépendance en juin 2006. Il a été admis au processus de Bologne lors de la conférence ministérielle de Londres en mai 2007 (les pays de l'Union européenne sont en gras).

- *Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par la mise en œuvre du « Supplément au diplôme »³.*
- *Adoption d'un système fondé essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence – initialement, il avait été convenu que la structure des grades serait principalement basée sur un modèle de deux cycles. Le baccalauréat est délivré au terme du premier cycle, d'une durée minimale de trois ans. Le second cycle doit conduire à la maîtrise.*
- *Mise en place d'un système de crédits – comme celui du SETC⁴. Plusieurs pays n'avaient aucun système de crédits d'études et définissaient leurs grades uniquement en fonction des années ou des semestres. La mise en place d'un système de crédits visait à promouvoir la mobilité étudiante le plus largement possible. Les outils privilégiés pour réaliser cette mobilité sont le SETC et le Supplément au diplôme.*
- *Promotion de la mobilité des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants, des chercheuses et chercheurs et du personnel administratif – les obstacles à la réelle libre circulation seront éliminés.*
- *Promotion de la coopération européenne en matière de garantie de la qualité, dans la perspective de l'élaboration de critères et de méthodologie comparables. Le Réseau européen pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA)⁵ joue un rôle déterminant à ce chapitre.*
- *Promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur – coopération et réseaux internationaux plus serrés et enseignement des langues et de la culture.*

b) Trois objectifs ajoutés dans le Communiqué de Prague (2001)

- *L'éducation et la formation tout au long de la vie sont reconnues comme « un élément essentiel de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Dans l'Europe de demain, fondée sur une société et une économie de la connaissance, les stratégies en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie s'avèrent nécessaires pour répondre aux défis que constituent la compétitivité économique et l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que pour améliorer la cohésion sociale, l'égalité des chances et la qualité de la vie⁶. »*

³ Le site http://ec.europa.eu/education/policies/rec_qual/recognition/diploma_fr.html donne plus d'information sur le Supplément au diplôme et le site http://europass.cedefop.europa.eu/img/dynamic/c1388/type.FileContent.file/DSupplementExamples_fr_FR.pdf en offre un exemple.

⁴ Système européen de transfert de crédits (http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html et <http://www.eua.be/index.php?id=61>).

⁵ Le réseau a depuis changé de nom et s'appelle maintenant l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (association européenne pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur).

⁶ Communiqué de Prague, http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/010519_Prague_Communique_Fr.pdf.

- *Établissements d'enseignement supérieur et étudiantes et étudiants* – « l'implication des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que des étudiants [...] pour créer et façonner l'espace européen de l'enseignement supérieur est nécessaire et bienvenue »⁷.
 - *Promouvoir l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur* – entente sur l'importance de rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant pour la population étudiante des pays n'appartenant pas à l'Union européenne⁸.
- c) Un objectif ajouté à Berlin (2003)
- *Les études doctorales et la synergie entre l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche* ont été ajoutées comme objectifs du processus. Le processus de Bologne voit la recherche comme une partie intégrante de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Les ministres responsables de l'enseignement supérieur ont jugé nécessaire d'inclure le niveau doctoral comme troisième cycle du processus de Bologne. Ainsi, le lien a été consolidé entre le processus de Bologne pour la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'objectif énoncé à Lisbonne par l'Union européenne de créer un Espace européen de la recherche (EER)⁹.

Structure de mise en œuvre du processus

À l'heure actuelle, seuls les 49 pays signataires de la Convention culturelle européenne¹⁰ peuvent devenir membres du processus de Bologne, à condition d'en adopter expressément les objectifs et d'expliquer clairement comment ils comptent le mettre en œuvre sur leur propre territoire. Tous sont fortement encouragés à ratifier la Convention Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région Europe (la Convention de Lisbonne).

Aucun gouvernement central, ni parlement, ni entité européenne ne supervise le processus de Bologne. Bien que le Conseil de l'Europe (CE) et l'Union européenne (UE) soient d'importants intervenants, ni l'un ni l'autre ne dirige cette initiative. Les ministres responsables de l'enseignement supérieur dans chaque pays se réunissent tous les deux ans pour prendre des décisions sur l'EEES. Entre les réunions, le Groupe de suivi de Bologne supervise la mise en œuvre du processus, propose des initiatives stratégiques et prépare des recommandations en vue des réunions ministérielles. Après les réunions, les ministres formulent des recommandations officielles à l'intention de leur pays et, au besoin, recommandent des modifications à leur système d'éducation, par l'entremise de décrets ou de nouveaux projets de loi. En aucun cas la

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Guide to the Bologna Process – The UK HE Europe Unit*, p. 36, « Action Line 10 », janvier 2005, <http://www.europeunit.ac.uk/resources/Guide%20to%20the%20Bologna%20Process%20booklet.pdf>.

¹⁰ Cette convention vise à améliorer l'entente mutuelle entre les peuples de l'Europe et la reconnaissance réciproque de leur diversité culturelle, à sauvegarder la culture européenne, à promouvoir les contributions nationales au patrimoine culturel commun de l'Europe, dans le respect des mêmes valeurs fondamentales, et à encourager en particulier l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des parties à la convention. Elle contribue à des mesures concrètes en encourageant les activités culturelles d'intérêt européen. Voir la *Convention culturelle européenne*, Paris, 19.XII.1954, <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Htm/018.htm>.

souveraineté d'un pays en matière d'éducation ne peut être remise en cause. Les pays membres (46 à l'heure actuelle) ne se limitent pas à l'UE (27 pays), qui n'a qu'une « compétence » partielle au chapitre de l'éducation sur son territoire.

Néanmoins, le processus de Bologne est un outil très important qui aide l'Union européenne à réaliser son objectif ferme visant à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

La réalisation des objectifs de la Déclaration de Bologne et des décisions et déclarations ministérielles subséquentes incombe aux pays signataires et à leur gouvernement national, à leurs organisations étudiantes, à leurs associations professionnelles et à leurs établissements d'enseignement respectifs.

Le dynamisme du processus est maintenu par l'entremise de réunions des ministres européens de l'Éducation. En effet, ceux-ci se rassemblent tous les deux ans pour évaluer les progrès de l'EEES et déterminer les priorités. La prochaine rencontre ministérielle aura lieu à Leuven/Louvain-la-Neuve en Belgique, les 28 et 29 avril 2009.

Réunions ministérielles – Aperçu

Déclaration de la Sorbonne, 1998¹¹

Signée par les ministres de l'Éducation de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, cette déclaration jette les bases du processus de Bologne en cherchant à favoriser la reconnaissance internationale des systèmes nationaux d'enseignement supérieur pour faciliter l'employabilité et la mobilité de la population étudiante.

Déclaration de Bologne, 1999¹²

Les ministres de l'Éducation de 29 pays européens ont signé la Déclaration de Bologne, qui cible six objectifs pour la création d'un EEES cohérent et cohésif d'ici 2010.

Communiqué de Prague, 2001¹³

Les ministres réaffirment leur engagement de créer l'EEES d'ici 2010 et ajoutent trois objectifs.

Le syndicat de la population étudiante de l'Union européenne (ESU)¹⁴, (EUA)¹⁵, l'EURASHE¹⁶ et le Conseil de l'Europe sont depuis des participants officiels au processus. Trente-trois pays adhéraient alors au processus de Bologne.

¹¹ http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/980525_Sorbonne_Declaration-Fr.pdf

¹² <http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm>

¹³ http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/010519_Prague_Communique_Fr.pdf

¹⁴ Syndicat des étudiants de l'Union européenne, <http://www.esib.org/>.

¹⁵ Association des universités européennes, <http://www.eua.be/>.

¹⁶ Association européenne des établissements d'enseignement supérieur, <http://www.eurashe.eu/Default.asp?page=1>.

Communiqué de Berlin, 2003¹⁷

Les ministres ont cherché à accélérer la réalisation de l'EEES en évaluant au plus tard en 2005 (à l'aide de « bilans ») leurs progrès vers les objectifs stratégiques clés.

La garantie de la qualité a été officiellement reconnue comme prioritaire et les ministres ont demandé à l'ENQA¹⁸ de leur présenter une proposition à cet égard à la réunion de Bergen, en Norvège. « Les ministres encouragent les États membres à élaborer un cadre de qualifications comparables et compatibles pour leurs systèmes d'enseignement supérieur. Les cadres de qualifications devraient chercher à les décrire en termes de charge de travail, de niveau, de résultats de formation, de compétences et de profil des qualifications. Les ministres s'engagent également à élaborer un cadre global des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur¹⁹. » Quarante pays adhèrent maintenant au processus. Les critères d'adhésion ont été assouplis pour englober les pays signataires de la Convention culturelle européenne – à condition qu'ils s'engagent clairement à l'égard du processus – et non plus uniquement les pays admissibles à certains programmes précis de l'UE. La Russie, qui n'aurait pas été admissible selon les critères précédents, compte parmi les sept pays qui se sont joints au processus à Berlin.

Communiqué de Bergen, 2005²⁰

De 40, le nombre de pays membres est passé à 45. Les ministres ont adopté un cadre global de qualifications pour l'EEES. Ils se sont engagés à commencer à adopter des cadres nationaux de qualifications au plus tard en 2007 et à terminer ce processus d'ici 2010. Le cadre devait être constitué de trois cycles, de descripteurs génériques²¹ pour chaque cycle, fondés sur des résultats de formation et des compétences, et de fourchettes de crédits pour les premier et deuxième cycles. À l'heure actuelle, seuls le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni se sont dotés d'un cadre national des qualifications. Ils ont reçu le premier rapport de bilan et ont adopté les normes européennes de garantie de qualité. Pour la première fois, le communiqué a mis l'accent sur les dimensions sociales de l'enseignement supérieur ainsi que sur le processus de Bologne dans un contexte mondial (« dimension externe »).

Réunion de Londres, 2007²²

La réunion ministérielle la plus récente s'est déroulée à Londres les 17 et 18 mai 2007. Un 46^e pays, le Monténégro, s'est joint au processus. Les ministres, en abordant plusieurs points importants tels que la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur, les acquis et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel, ont réaffirmé leur engagement envers la poursuite du processus jusqu'à ce qu'il soit complètement mis en œuvre en 2010. Ils ont mis l'accent sur l'importance de mettre en place des cadres de classification dans chaque pays et de continuer la mise en œuvre d'un registre européen des agences d'assurance de la

¹⁷ http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/030919_Berlin_Communique-Fr.pdf

¹⁸ <http://www.enqa.eu/>

¹⁹ Communiqué de Berlin, 2003, http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/030919_Berlin_Communique-Fr.pdf.

²⁰ http://www.cicic.ca/docs/bologna/Bergen_Communique.en.pdf

²¹ Descripteurs de Dublin, <http://www.jointquality.nl/content/descriptors/CompletesetDublinDescriptors.doc>.

²² *London Communiqué*,

<http://www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/LondonCommuniquefinalwithLondonlogo.pdf>.

qualité. Ils ont également souligné l'aspect social de l'enseignement supérieur et la nécessité de promouvoir l'Espace européen de l'enseignement supérieur dans un contexte mondial.

Réunion de Leuven/Louvain-la-Neuve, 2009

Les pays du Benelux seront les hôtes de la prochaine conférence ministérielle aux universités de Leuven et de Louvain-la-Neuve les 28 et 29 avril 2009.

An 2010

Dans tous les pays participants, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs du processus de Bologne d'ici 2010. Bien que la volonté politique soit forte pour atteindre ces objectifs, plusieurs pays font face à des défis dans la mise en œuvre des réformes. Même ceux qui ont déjà apporté d'importants changements à leur structure de l'enseignement supérieur devront travailler dur pour veiller à ce que leurs établissements d'enseignement supérieur réalisent les changements par une réforme appropriée des programmes d'études.

De plus, un important exercice de communication est nécessaire pour convaincre la société européenne, particulièrement les employeurs, d'accepter la nouvelle structure des grades. Le rapport de bilan de 2005 révèle que la reconnaissance des nouveaux baccalauréats est lente dans plusieurs pays, notamment dans certains secteurs de la fonction publique, de même que dans divers pays où, traditionnellement, les études menant à un premier grade sont plus longues.

Le processus de Bologne au-delà de l'Europe

Bien que le rythme de sa mise en œuvre ne soit pas uniforme partout, le processus de Bologne a des répercussions mondiales sur l'enseignement supérieur. Les pays de divers continents songent à réagir à ce processus. L'Australie a lancé une initiative pour tenter d'établir un processus Asie-Pacifique similaire à celui de Bologne : « La mise à contribution de nos principaux partenaires régionaux au débat sur le processus de Bologne offre un autre axe important pour la création des relations bilatérales de l'Australie en matière d'éducation [traduction libre]²³. » L'initiative australienne est connue sous le nom de Communiqué de Brisbane²⁴. La Nouvelle-Zélande s'intéresse elle aussi au processus de Bologne. À la suite d'une réunion tenue à Wellington en février 2007, elle a déclaré : « Le ministère de l'Éducation et le secteur de l'éducation tertiaire néo-zélandais cherchent ensemble des moyens pour la Nouvelle-Zélande de mieux s'aligner sur le processus de Bologne, de manière à favoriser la mobilité de la population étudiante et du corps professoral [traduction libre]²⁵. » Des pays latino-américains et africains ont exprimé le désir d'imiter le processus de Bologne. Certains d'entre eux ont obtenu le statut d'observateur aux réunions ministérielles. La Chine s'est montrée intéressée à cimenter ses liens dans le secteur de l'éducation avec plusieurs pays européens. Le Canada, par l'entremise du ministre des Affaires étrangères, a obtenu le statut d'observateur à la réunion de Londres de 2007. Une personne représentant RHDSC a assisté à la

²³ Australie, ministère de l'Éducation, des Compétences et de la Formation, *The Bologna Process and Australia: Next Steps*, avril 2006, p. 8.

²⁴ Brisbane Communiqué – Asia-Pacific Education Ministers' Meeting, avril 2006.

²⁵ Avis, « New Zealand keenly interested in Bologna », février 2007, p. 1.

réunion. Le coordonnateur national du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a également participé à la réunion en sa capacité de président du Réseau européen de centres d'information (ENIC).

Le processus de Bologne au Canada

Bien que les répercussions du processus de Bologne sur le paysage postsecondaire au Canada soient jusqu'à maintenant limitées, ce processus s'imposera vraisemblablement comme la norme internationale à laquelle seront comparés les autres systèmes d'enseignement supérieur. La question des étalons de mesure ne peut que gagner en importance en raison de l'internationalisation du recrutement des effectifs étudiants et de la mobilité croissante de la main-d'œuvre.

En matière de normalisation, les pays européens signataires du processus de Bologne présentaient initialement des systèmes d'enseignement supérieur beaucoup plus hétérogènes que ceux du Canada, et ce, malgré une décentralisation plus grande de l'enseignement supérieur dans notre pays. À mesure que le processus de Bologne avance, l'écart se rétrécit. Parallèlement, les systèmes postsecondaires au Canada se sont diversifiés encore plus au cours de la dernière décennie, avec l'introduction de grades d'études appliquées délivrés par des collèges et l'avènement d'organismes privés (dont certains à but lucratif) conférant des grades, qui font l'objet de normes d'évaluation différentes d'une instance à l'autre. Bien que ces récents changements soulèvent de nouvelles questions quant à la comparabilité exacte des différents diplômes, on retrouve encore de nombreuses similitudes entre les diplômes délivrés au Canada. Néanmoins, cette diversité accrue crée de nouveaux obstacles à la crédibilité, à l'étranger, de l'enseignement supérieur dispensé au Canada.

La récente déclaration ministérielle, qui définit un cadre pancanadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade ainsi que des normes d'évaluation des nouveaux programmes menant à un grade et des nouveaux établissements conférant des grades, est un pas dans la bonne direction pour éliminer ces obstacles. Elle vise à fournir des descripteurs communs pour les grades conférés au pays et à définir des normes d'évaluations communes pour les nouveaux grades et fournisseurs de grades, un peu comme le fait le processus de Bologne. Cette déclaration est cependant très différente du processus de Bologne d'au moins une façon. Elle décrit les normes actuellement atteintes, alors que le processus de Bologne définit les objectifs à réaliser. La déclaration ministérielle pancanadienne se veut donc le reflet des similitudes actuelles entre les instances du Canada, alors que le processus de Bologne définit les normes communes que les instances européennes participantes finiront par instaurer à divers degrés, à court terme du moins. De plus, les normes définies par le processus de Bologne partagent certains éléments de comparabilité avec les normes pancanadiennes maintenant documentées. Le plus grand avantage de ces exercices est la création d'outils nouveaux et améliorés facilitant la comparaison des diplômes et favorisant systématiquement une plus grande comparabilité, ces outils utilisant des descripteurs similaires. Au Canada, la mise en œuvre par les diverses instances du cadre de qualification des grades vient corroborer ce fait, que cette mise en œuvre se fasse directement (Alberta) ou à la suite de l'adaptation du cadre pancanadien au contexte local (Ontario et provinces Maritimes).

Pratiquement tous les pays européens offrent dorénavant des baccalauréats, des maîtrises et des doctorats. La structure européenne sera par conséquent plus facile à comprendre, à suivre (une fois son déploiement terminé) et à comparer à celle du Canada. Certaines questions demeurent toutefois sans réponse. La plupart des baccalauréats européens durent trois ans avant de permettre aux étudiantes et étudiants de passer à un programme de maîtrise. Quelles répercussions ces changements auront-ils sur les baccalauréats offerts au Canada? Si le titulaire d'un grade européen de trois ans souhaite passer sa maîtrise dans une province ou un territoire, devra-t-il préalablement effectuer une année d'études supplémentaire? Et si le titulaire d'un grade spécialisé de quatre ans obtenu au Canada étudie en Europe, sera-t-il automatiquement inscrit à la seconde année d'un programme de maîtrise de deux ans? Et peut-être plus important encore, l'enjeu sera la diversité des résultats d'un pays à l'autre, puisque la préparation à l'université et, du moins à court terme, la mise en œuvre elle-même des normes définies par le processus de Bologne varieront indubitablement entre les pays.

Il est clairement souhaitable de suivre de près le processus de Bologne et ses répercussions en Europe, ici au Canada et ailleurs, car les réponses à plusieurs questions ne pourront être trouvées qu'à long terme. D'autres régions du monde (l'Afrique, l'Amérique latine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) suivent, à l'heure actuelle, l'évolution du processus de Bologne. Les provinces et territoires voudront peut-être songer à les imiter. Au minimum, la compréhension des changements qui surviennent en Europe dans les systèmes d'enseignement supérieur profiterait assurément à la population étudiante, au corps professoral et au milieu de la recherche aussi bien qu'aux gouvernements et faciliterait probablement les échanges sur une plus grande échelle entre les universités des 46 pays européens membres du processus de Bologne et des 13 instances du Canada. Elle pourrait favoriser la mobilité de la population étudiante, du corps professoral et des chercheuses et chercheurs entre les universités et ouvrir la voie à d'autres formes d'engagement entre les provinces et territoires et les pays européens.

Conclusion

Le processus de Bologne se poursuit. Il est non contraignant. Plusieurs pays n'en sont qu'aux premières étapes de sa réalisation. Chaque pays le met en œuvre dans le cadre de ses propres processus législatifs. Certains pays sont membres depuis 1999, d'autres depuis seulement 2005 et un depuis 2007. Tous les pays auront-ils le temps d'appliquer d'ici 2010 les décisions prises par les ministres à leurs réunions biennales? Peu importe les résultats en 2010, le processus de Bologne vaut la peine d'être observé de près, étant donné les importants changements qu'il a déjà entraînés.

Ce processus européen a aiguillonné l'imagination des régions et des pays des quatre coins du monde. Il s'agit en effet d'un exercice fascinant qui mérite d'être pris très sérieusement. Bien que ce processus réponde principalement aux besoins économiques internes de l'Europe élargie, nous devons également reconnaître qu'il existe une dimension externe associée à cet exercice.